

Année Scolaire 2015/2016

Note de Service N° 1

Faire émarger par tous les enseignants et remplaçants de l'école :

A- Ce qu'en disent les textes

***La mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes. »
La circulaire n° 2012- 201 du 18-12-2012 stipule en son paragraphe premier et
second les dispositions suivantes :***

- *[... La mise en place de dispositifs « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base...*
- ***Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.***
- *Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.*
- ***L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des savoirs fondamentaux : (lecture, expression orale et écrite, mathématiques et l'aide méthodologique.***
- *Cette action résulte d'un projet rédigé par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur d'école et validé par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription.*
- *Le projet PQMC doit s'insérer dans le projet d'école comme une réponse à la difficulté scolaire.*

- *Il doit prévoir les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées.*
- *La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet d'équipe dans lequel interviennent tous les autres membres de l'école pour sa conception.*
- ***Diverses formes d'interventions pédagogiques peuvent être choisies dont la co-intervention dans la classe avec le maître titulaire ou la prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins.***
- *L'organisation d' une école avec « plus de maîtres que de classes » peut également favoriser la mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipes qui diffèrent de l'organisation en classe, en cohérence avec l'esprit des cycles, et en veillant à assurer aux élèves un cadre d'apprentissage solide et sécurisant...]*
- *Il convient de rajouter que le dispositif PQMC s'adresse en priorité aux élèves des cycles 2 issus de l'éducation prioritaire.*

B- Les préconisations de l'IEN

En conséquence, en vertu des préconisations ci-dessus rappelées, je recommande l'élaboration du projet PQMC **en conseil de maîtres ou en conseil de cycles.**

Bien évidemment, l'adhésion de chaque enseignant impliqué dans le dispositif devra être totale. Il est inconcevable que l'enseignant de CP ou de CE1 refuse l'accès de sa classe au maître surnuméraire. L'intérêt seul des élèves devra être pris en compte et ce, en tout lieu et en toute circonstance.

Les objectifs poursuivis pour chacun d'entre eux devront être définis en commun.

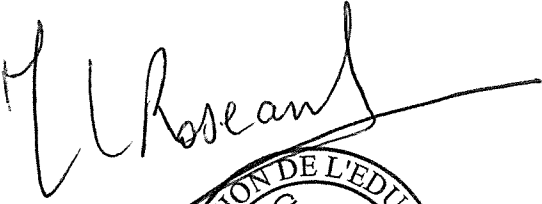

En revanche, un aménagement des séances et des supports d'apprentissages, une prise en charge différenciée des élèves, le recours à l'utilisation de méthodes innovantes et adaptées à leurs besoins spécifiques seront autant de moyens à mobiliser pour prévenir et remédier à leurs difficultés passagères.

Par ailleurs, **l'emploi du temps du maître surnuméraire** devra être adressé à l'IEN en début d'année. Il devra comporter des temps d'intervention auprès des élèves équivalents à une heure par semaine et par classe. Cet emploi du temps devra être scrupuleusement respecté par l'ensemble des personnels impliqués dans le dispositif.

J'attire également votre attention sur la nécessité d'évaluer l'efficacité du dispositif au moyen de **petits tests** réalisés en commun et proposés par périodes régulières de façon à réguler l'enseignement dispensé et la constitution des groupes de compétences.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun pour mener à bien le projet PQMC, dans le strict respect des dispositions réglementaires et remercie par avance tous les personnels de leur attachement à la réussite de tous nos élèves.

Roseaulin Marie-Line
IEN de Cayenne Sud

The stamp is circular with the text "INSPECTION DE L'ÉDUCATION DE CAYENNE" around the top edge and "CIRCONSCRIPTION DE CAYENNE SUD" around the bottom edge. A small star is located at the bottom center of the stamp.